

que chaque pays devrait transporter les malles des autres pays au moyen de ses services territoriaux ou maritimes et au plus bas prix possible.

Le deuxième congrès a eu lieu à Paris, en mai 1878, durant lequel le Canada fut admis membre de cette union, à compter du 1^{er} juillet suivant, et les lettres, journaux et autres matières imprimées, échantillons et patrons, devinrent sujets à un taux d'affranchissement et à des règlements uniformes pour tous les pays d'Europe et les autres pays qui faisaient partie de l'union. Les arrangements existant alors avec les États-Unis ne furent pas changés parce qu'ils étaient d'un caractère plus libéral et plus avantageux que les règlements ordinaires du traité. A cette assemblée les règlements du traité de 1874 furent révisés et incorporés dans une convention, et devinrent loi le 1^{er} avril 1879.

Le troisième congrès fut tenu à Lisbonne en février 1885, et le Canada y fut représenté par les délégués du département des postes d'Angleterre. Aucun changement important ne fut apporté à la convention de 1879.

Le quatrième congrès fut tenu à Vienne en mai 1891, et le Canada fut représenté par l'honorable sir Charles Tupper, bart., C.C.M.G., notre Haut-commissaire à Londres. A cette convention il fut décidé d'admettre les colonies australasiennes, et en conséquence, ces pays se sont joints à l'union le 1^{er} octobre 1891, où furent adoptées plusieurs mesures tendant à faciliter le transport des correspondances. Le prochain congrès aura lieu à Washington, D.C., États-Unis.

Presque tous les pays civilisés du monde, font partie de l'union et elle est composée comme suit :—L'Europe ; l'Amérique ; en Asie ; la Russie d'Asie, la Turquie d'Asie, la Perse, les Indes anglaises, (Hindoustan), Birmanie et les établissements postaux à Aden, Mascate et Guadir, le Japon, Siam, les colonies anglaises, françaises, hollandaises, espagnoles et portugaises, et les établissements postales anglais, français, allemands et japonais en Chine et Corée. En Afrique : l'Égypte, l'Algérie, Tripoli, Tunis, Libérie, l'Etat libre du Congo, les Açores, Madère, les établissements postaux des Indes et de France à Zanzibar, les colonies françaises, italiennes, portugaises et espagnoles, quelques-unes des colonies anglaises, de l'Etat libre d'Orange, tous les territoires sous le protectorat de l'Allemagne et l'établissement postal français à Tamatave (Madagascar). En Australasie et en Océanie : les colonies anglaises sur le continent, Tasmanie, Nouvelle-Zélande, Fidji, Nouvelle Guinée anglaise et allemande, Hawaii, les îles Marshall et les colonies françaises, hollandaises et espagnoles.

Un bureau central sous le nom de "Bureau international de l'Union postale" a été établi à Berne, aux frais des différents pays composant l'union. A l'époque où le traité de Berne devenait en force, le 1^{er} juillet 1875, la juridiction de l'union avait une superficie d'à peu près 14,293,750 milles carrés, avec au delà de 350 millions d'habitants, lorsqu'aujourd'hui sa superficie s'étend à 37,000,000 de milles carrés avec 1,001,926,234 d'habitants.

La quantité de matière postale distribuée par toute l'union durant 1892 a été estimée à 7,825 millions de lettres, 1,760 millions de cartes-postales, 6,479 millions de journaux, matière imprimée et documents officiels, 132 millions d'échantillons, 42 millions de lettres chargées, s'élevant à \$8,028,400,000 ; 307 millions de mandats-poste, lettres de crédits, valeurs s'élevant à \$3,061,752,000, faisant un total de 16,821 millions de pièces de matières postales. Les taux prévalant dans les pays de l'union postale sont : 5 cen